



Le fournisseur identifié ci-dessous a produit cette FS à l'aide du modèle de FS de l'UL. UL n'a pas testé, certifié ou approuvé la substance décrite dans cette FS et tous les renseignements contenus dans cette FS sont fournis par le fournisseur ou ont été reproduits à partir de sources de données réglementaires accessibles au public. UL ne fait aucune représentation ou garantie au sujet de la complétude ou de la précision des renseignements contenus dans cette FS et rejette toute responsabilité relativement à l'utilisation de ces renseignements ou de la substance décrite dans cette FS. La disposition, l'apparence et le format de cette FS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

Nom du produit Complete Fuel Treatment

### Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Additif pour carburant

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Enertech Labs, Inc.

Adresse du fournisseur  
714 Northland Ave  
Buffalo  
NY  
14211  
US

Numéro de téléphone du fournisseur  
Phone:716-597-5761  
Fax:716-597-0217  
Contact Phone716-597-5761

Courriel du fournisseur rgreene@enertechlabs.com

### Numéro d'appel d'urgence

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification




Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Vue d'ensemble des procédures d'urgence

<b>Mot indicateur</b>	<b>Danger</b>
<b>Mentions de danger</b> Nocif en cas d'ingestion Nocif par inhalation Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut induire des anomalies génétiques Peut provoquer le cancer Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Liquide combustible	
	
<b>Aspect</b> Ambre	<b>État physique</b> Liquide
	<b>Odeur</b> Doux

#### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
 Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer  
 Porter un appareil de protection des yeux/du visage

#### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
 Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

**Ingestion**

Rincer la bouche  
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
NE PAS faire vomir

**Incendie**

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clé  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non applicable

**Toxicité inconnue**

2.62 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

**Autres informations**

Peut être nocif en cas contact avec la peau  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme  
UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ASSÉCHER LA PEAU ET CAUSER UNE IRRITATION  
L'INHALATION PEUT CAUSER DES EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL

**Interactions avec d'autres produits chimiques**

La consommation de boissons alcoolisées peut augmenter les effets toxiques.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
2-Butoxyethanol	111-76-2	10 - 30	*
Xylène	1330-20-7	10 - 30	*
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	10 - 30	*
Petroleum naphtha, light aromatic	64742-95-6	7 - 13	*
1,2,4 Trimethylbenzene	95-63-6	7 - 13	*
2-Ethylhexyl nitrate	27247-96-7	7 - 13	*
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5	*
Naphthalene	91-20-3	1 - 5	*
1,3,5-Trimethylbenzene	108-67-8	1 - 5	*
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	1 - 5	*
Oleic acid	112-80-1	1 - 5	*
Cumene	98-82-8	1 - 5	*
Diethyl Benzene	25340-17-4	1 - 5	*
Vinyl acetate	108-05-4	0.1 - 1	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

### 4. PREMIERS SOINS

#### Premiers soins

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste. Ne pas frotter la partie touchée.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

#### Inhalation

Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.

#### Ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Danger d'aspiration par ingestion - peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### Équipement de protection

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de

**individuelle pour les intervenants en premiers soins** protection individuelle requis. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes et effets les plus importants** Sensation de brûlure. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Vertiges.

### **Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.

### **Moyens d'extinction inappropriés**

AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

### **Dangers spécifiques du produit**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau.

<b>Code de prévention des incendies uniforme</b>	Irritant : Liquide Toxique : Liquide Liquide combustible : III-A
--	--

### **Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### **Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Non.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Oui.

### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Éviter la formation de poussière. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

### Précautions environnementales

**Précautions environnementales** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manutention** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Stocker à l'écart des autres matières. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément aux règlements nationaux particuliers. Entreposer conformément à la réglementation locale.

**Produits incompatibles** Acides forts. Agents oxydants forts. Bases fortes. Chlorures d'acide. Anhydrides acides. Chloroformates. Agents réducteurs forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle



**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
2-Butoxyethanol 111-76-2	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 120 mg/m <sup>3</sup> (vacated) S*	IDLH: 700 ppm TWA: 5 ppm TWA: 24 mg/m <sup>3</sup>
Xylène 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	
1,2,4 Trimethylbenzene 95-63-6	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>
1,3,5-Trimethylbenzene 108-67-8	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m <sup>3</sup>
2-ethylhexan-1-ol 104-76-7	-	-	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>
Cumene 98-82-8	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 245 mg/m <sup>3</sup> (vacated) S* S*	IDLH: 900 ppm TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m <sup>3</sup>
Vinyl acetate 108-05-4	STEL: 15 ppm TWA: 10 ppm	(vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 30 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 20 ppm (vacated) STEL: 60 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 4 ppm 15 min Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup> 15 min

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists - Threshold Limit Value (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition) OSHA PEL: Occupational Safety and Health Administration - Permissible Exposure Limits (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles) Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

**Autres directives relatives à l'exposition**

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992) Consulter la section 15 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés****Mesures techniques**

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Aucun nécessaire pour une utilisation par le consommateur. S'il existe un risque d'éclaboussures : Lunettes de protection à fermeture étanche.



<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Vêtement à manches longues. Gants imperméables.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Doux
<b>Aspect</b>	Ambre	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	Aucun renseignement disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
<b>pH</b>	UNKNOWN	Aucun connu	
<b>Point de fusion / congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	113 °C / 235 °F	Aucun connu	
<b>Point d'éclair</b>	63 C / 145 F	Aucun connu	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Légèrement soluble	Aucun connu	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
<b>Viscosité dynamique</b>	4.8	Aucun connu	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible		

### Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune donnée disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Dimension de particules</b>	Aucune donnée disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	



## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### Conditions à éviter

Chaleur excessive. Chaleur, flammes et étincelles.

### Matières incompatibles

Acides forts. Agents oxydants forts. Bases fortes. Chlorures d'acide. Anhydrides acides. Chloroformiates. Agents réducteurs forts.

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

##### **Inhalation**

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (sur la base des composants). L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

##### **Contact avec les yeux**

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Selon les composants, on s'attend à ce que ce soit un irritant. Irritant pour les yeux. Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur. Peut causer une irritation temporaire des yeux. Peut causer une irritation.

##### **Contact avec la peau**

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Selon les composants, on s'attend à ce que ce soit un irritant. Irritant pour la peau. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Ingestion**

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (sur la base des composants). Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Butoxyethanol 111-76-2	= 470 mg/kg ( Rat )	= 220 mg/kg ( Rabbit )	= 450 ppm ( Rat ) 4 h
Xylène 1330-20-7	= 4300 mg/kg ( Rat )	> 1700 mg/kg ( Rabbit )	= 47635 mg/L ( Rat ) 4 h = 5000 ppm ( Rat ) 4 h

Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2 mL/kg ( Rabbit )	> 590 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Petroleum naphtha, light aromatic 64742-95-6	-	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h = 3400 ppm ( Rat ) 4 h
1,2,4-Trimethylbenzene 95-63-6	= 3400 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	= 18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
2-Ethylhexyl nitrate 27247-96-7	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 4820 mg/kg ( Rabbit )	> 4.6 mg/L ( Rat ) 1 h > 14 mg/L ( Rat ) 4 h
Éthylbenzène 100-41-4	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15354 mg/kg ( Rabbit )	= 17.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Naphthalene 91-20-3	-	> 20 g/kg ( Rabbit )	> 340 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
1,3,5-Trimethylbenzene 108-67-8	-	-	= 24 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
2-ethylhexan-1-ol 104-76-7	1516 - 2774 mg/kg ( Rat )	> 1600 mg/kg ( Rat ) > 3160 mg/kg ( Rabbit )	= 0.237 mg/L ( Rat ) 4 h
Oleic acid 112-80-1	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-
Cumene 98-82-8	= 1400 mg/kg ( Rat )	= 12300 µL/kg ( Rabbit )	-
Vinyl acetate 108-05-4	= 2920 mg/kg ( Rat )	= 2320 mg/kg ( Rabbit )	= 11400 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h = 11.4 mg/L ( Rat ) 4 h

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Symptômes

Érythème (rougeur de la peau). Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Symptômes semblables à ceux de l'asthme ou d'une allergie cutanée.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Sensibilisation

Aucun renseignement disponible.

#### Effets mutagènes

Contient un mutagène connu ou suspecté.

#### Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2-Butoxyethanol 111-76-2	A3	Group 3		
Xylène 1330-20-7		Group 3		
2-Ethylhexyl nitrate 27247-96-7		Group 2A		X
Éthylbenzène 100-41-4	A3	Group 2B		X
Naphthalene 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
Cumene 98-82-8		Group 2B		X
Vinyl acetate 108-05-4	A3	Group 2B		X

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

**NTP (programme national de toxicologie)***Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme***OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)***X - Présent*

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Toxicité chronique</b>	Contient un mutagène connu ou suspecté. Possibilité d'effets irréversibles. Contient un carcinogène connu ou suspecté. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique. Peut causer des effets indésirables au foie.
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Appareil respiratoire. Yeux. Peau. Peut toucher le matériel génétique dans des cellules germinales (sperme et œufs). Tractus gastro-intestinal. Sang. Système nerveux central (SNC). Système hématopoïétique. Rein. Foie. Poumons. Cavités nasales. Thyroïde. Système vasculaire central (SVC). Testicules.
<b>Risque d'aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

**ETAmél (orale)**

1,296.00 mg/kg

**ETAmél (cutané)**

2,414.00 mg/kg (ETA)

**ETAmél (inhalation-gaz)**

12,784.00 ppm (4 h)

**ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)**

2.00 mg/l

**ETAmél (inhalation-vapeur)**

29.00 ETAmél

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT

### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
2-Butoxyethanol 111-76-2		96h LC50: = 1490 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: = 2950 mg/L (Lepomis macrochirus)		48h EC50: > 1000 mg/L 24h EC50: 1698 - 1940 mg/L
Xylène 1330-20-7		96h LC50: = 13.4 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 2.661 - 4.093 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 13.5 - 17.3 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 13.1 - 16.5 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: = 19 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: 7.711 - 9.591 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: 23.53 - 29.97 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 780 mg/L (Cyprinus carpio) 96h LC50: > 780 mg/L (Cyprinus carpio) 96h LC50: 30.26 - 40.75 mg/L (Poecilia reticulata)	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	48h EC50: = 3.82 mg/L 48h LC50: = 0.6 mg/L
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72h EC50: = 2.5 mg/L (Skeletonema costatum)	96h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 2.34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas)		48h EC50: = 0.95 mg/L
Petroleum naphtha, light aromatic 64742-95-6		96h LC50: = 9.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		48h EC50: = 6.14 mg/L
1,2,4 Trimethylbenzene 95-63-6		96h LC50: 7.19 - 8.28 mg/L (Pimephales promelas)		48h EC50: = 6.14 mg/L
2-Ethylhexyl nitrate 27247-96-7		48h LC50: = 116 mg/L (Salmo gairdneri)	EC50 = 100 mg/L 15 min	
Éthylbenzène 100-41-4	72h EC50: = 4.6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96h EC50: > 438 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72h EC50: 2.6 - 11.3 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 96h EC50: 1.7 - 7.6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96h LC50: 11.0 - 18.0 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: = 4.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 7.55 - 11 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 32 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: 9.1 - 15.6 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 9.6 mg/L (Poecilia reticulata)	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	48h EC50: 1.8 - 2.4 mg/L
Naphthalene 91-20-3	72h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 1.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: = 1.99 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 31.0265 mg/L (Lepomis macrochirus)	EC50 = 0.93 mg/L 30 min EC50 > 20 mg/L 18 h	48h LC50: = 2.16 mg/L 48h EC50: = 1.96 mg/L 48h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L
3,5-Trimethylbenzene 108-67-8		96h LC50: = 3.48 mg/L (Pimephales promelas)		24h EC50: = 50 mg/L
2-ethylhexan-1-ol 104-76-7	72h EC50: = 11.5 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50: > 7.5 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 27 - 29.5 mg/L (Pimephales promelas) 96h		48h EC50: = 39 mg/L



### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes d'élimination

Sous sa forme commerciale, ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

#### Emballages contaminés

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

États-Unis - numéro de déchet EPA U055 U165 U239

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Xylène 1330-20-7		Included in waste stream: F039		U239
Éthylbenzène 100-41-4		Included in waste stream: F039		
Naphthalene 91-20-3	U165	Included in waste streams: F024, F025, F034, F039, K001, K035, K060, K087, K145		U165
Cumene 98-82-8				U055

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Naphthalene 91-20-3			Toxic waste waste number F025 Waste description: Condensed light ends, spent filters and filter aids, and spent desiccant wastes from the production of certain chlorinated aliphatic hydrocarbons, by free radical catalyzed processes. These chlorinated aliphatic hydrocarbons are those having carbon chain lengths ranging from one to and including five, with varying amounts and positions of chlorine substitution.	

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Déchets dangereux de la Californie
Xylène 1330-20-7	Toxic Ignitable
1,2,4 Trimethylbenzene 95-63-6	Toxic
Éthylbenzène 100-41-4	Toxic Ignitable
Naphthalene 91-20-3	Toxic
Cumene 98-82-8	Toxic Ignitable
Vinyl acetate 108-05-4	Toxic Ignitable



## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b><u>DOT</u></b>	NON RÉGLEMENTÉ
Nom officiel d'expédition	NON REGULATED
Classe de danger	N/A
Polluant marin	Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT
<b><u>TDG</u></b>	Non réglementé
Polluant marin	Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon le TMD.
<b><u>MEX</u></b>	Non réglementé
<b><u>ICAO</u></b>	Non réglementé
<b><u>IATA</u></b>	Non réglementé
Nom officiel d'expédition	NON REGULATED
Classe de danger	N/A
<b><u>IMDG/IMO</u></b>	Non réglementé
Classe de danger	N/A
Polluant marin	Le produit est un polluant marin selon les critères fixés par l'IMDG/OMI
<b><u>RID</u></b>	Non réglementé
<b><u>ADR</u></b>	Non réglementé
<b><u>ADN</u></b>	Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL	Tous les composés sont inscrits à la LIS ou la LES.

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
2-Butoxyethanol - 111-76-2	111-76-2	10 - 30	1.0
Xylène - 1330-20-7	1330-20-7	10 - 30	1.0
1,2,4 Trimethylbenzene - 95-63-6	95-63-6	7 - 13	1.0
Éthylbenzène - 100-41-4	100-41-4	1 - 5	0.1
Naphthalene - 91-20-3	91-20-3	1 - 5	0.1
Cumene - 98-82-8	98-82-8	1 - 5	1.0
Vinyl acetate - 108-05-4	108-05-4	0.1 - 1	0.1



**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylène 1330-20-7	100 lb			X
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb	X	X	X
Naphthalene 91-20-3	100 lb	X	X	X
Vinyl acetate 108-05-4	5000 lb			X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	RQ
Xylène 1330-20-7	100 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Éthylbenzène 100-41-4	1000 lb		RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ
Naphthalene 91-20-3	100 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 0.454 kg final RQ
Cumene 98-82-8	5000 lb		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
Vinyl acetate 108-05-4	5000 lb	5000 lb	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen
Naphthalene - 91-20-3	Carcinogen
Cumene - 98-82-8	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
2-Butoxyethanol 111-76-2	X	X	X	X	X
Xylène 1330-20-7	X	X	X	X	X
1,2,4 Trimethylbenzene 95-63-6	X	X	X	X	X
Éthylbenzène	X	X	X	X	X





100-41-4					
Naphthalene 91-20-3	X	X	X	X	X
1,3,5-Trimethylbenzene 108-67-8	X	X	X		X
2-ethylhexan-1-ol 104-76-7	X	X	X		
Cumene 98-82-8	X	X	X	X	X
Diethyl Benzene 25340-17-4	X				
Vinyl acetate 108-05-4	X	X	X	X	X

## Règlements internationaux

### Mexique

#### Limites nationales d'exposition en milieu de travail

Composant	État cancérogène	Limites d'exposition
2-Butoxyethanol 111-76-2 ( 10 - 30 )		Mexico: TWA 26 ppm Mexico: TWA 120 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 75 ppm Mexico: STEL 360 mg/m <sup>3</sup>
Xylène 1330-20-7 ( 10 - 30 )		Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 435 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 150 ppm Mexico: STEL 655 mg/m <sup>3</sup>
1,2,4 Trimethylbenzene 95-63-6 ( 7 - 13 )		Mexico: TWA 25 ppm Mexico: TWA 125 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 35 ppm Mexico: STEL 170 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène 100-41-4 ( 1 - 5 )		Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 435 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 125 ppm Mexico: STEL 545 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene 91-20-3 ( 1 - 5 )		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m <sup>3</sup>
1,3,5-Trimethylbenzene 108-67-8 ( 1 - 5 )		Mexico: TWA 25 ppm Mexico: TWA 125 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 35 ppm Mexico: STEL 170 mg/m <sup>3</sup>
Cumene 98-82-8 ( 1 - 5 )		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 245 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 75 ppm Mexico: STEL 365 mg/m <sup>3</sup>
Vinyl acetate 108-05-4 ( 0.1 - 1 )	A3	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 30 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 20 ppm Mexico: STEL 60 mg/m <sup>3</sup>

Mexico - Occupational Exposure Limits - Carcinogens

A3 - Confirmed Animal Carcinogen

### Canada

#### Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible

D2A - Matières très toxiques

D2B - Matières toxiques



## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b><u>NFPA</u></b>	Risques pour la santé Inflammabilité 2 3	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<b><u>HMIS</u></b>	Risques pour la santé Inflammabilité 2 2 *	Danger physique 0	Protection individuelle X

**Légende Étoile des risques chroniques** \* = Danger chronique pour la santé

<b>Préparée par</b>	Bonne gestion des produits 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1 800 572-6501
<b>Date d'émission</b>	07-mai-2015
<b>Date de révision</b>	07-mai-2015
<b>Note de révision</b>	Aucun renseignement disponible

### **Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**